

# S.I

**CONSEIL GENERAL DE L'ISERE**

**APPUI AU DEVELOPPEMENT**

**DU DOMAINE D'ACTIVITE FORET BOIS EN ISERE**

DOCUMENT INTERMEDIAIRE

Gérard Grass  
Olivier Blandin  
30 novembre 2009

S.I: [Sarl.SI@club-internet.fr](mailto:Sarl.SI@club-internet.fr) / Tel : 01 70 08 25 66  
3 rue Nicolas Flamel 75004 Paris  
S.A.R.L au capital de 8.000 euros. Siret : 453 920 662 00013

## SOMMAIRE

INTRODUCTION - POSITIONNEMENT DU PROBLEME.....	3
<b>I. LA FORET COMME BIEN COMMUN ET LEVIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL .....</b>	<b>6</b>
<b>I.1. Les différents usages de la forêt.....</b>	<b>6</b>
<b>I.2. Les nouveaux usages de la forêt.....</b>	<b>6</b>
<b>I.3. Quelques conditions pour un développement soutenable.....</b>	<b>10</b>
<b>II. LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS .....</b>	<b>14</b>
<b>II.1. La demande existante et de la demande émergente à la demande constituée .....</b>	<b>14</b>
<b>II.2. Une connaissance insuffisante de l'offre .....</b>	<b>17</b>
<b>II.3. Des freins au développement de la filière insuffisamment qualifiés.....</b>	<b>19</b>
<i>II.3.1. Un morcellement excessif de la propriété pesant sur les conditions d'exploitation ....</i>	<i>20</i>
<i>II.3.2. Un surcoût d'extraction aggravé localement .....</i>	<i>22</i>
<i>II.3.3. Les faiblesses des entreprises de 1ère transformation.....</i>	<i>24</i>
<i>II.3.4. Les faiblesses des entreprises de 2ème transformation .....</i>	<i>27</i>
<b>III. QUEL MODELE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ET DE LA VALORISATION DE LA FORET ? .....</b>	<b>30</b>
<b>III.1. Les limites d'une animation de la filière non ciblée.....</b>	<b>30</b>
<b>III.2. Soutenir et structurer l'offre des demandes Bois construction / Bois énergie.....</b>	<b>31</b>
<b>III.3. Accompagner des marchés ciblés.....</b>	<b>33</b>
<b>III.4. Développer les potentialités offertes .....</b>	<b>34</b>
<b>IV. ROLE ET PLACE DU CONSEIL GENERAL, SON ORGANISATION .....</b>	<b>36</b>
<b>IV.1. Les modes d'actions répertoriés .....</b>	<b>36</b>
<b>IV.2. Une évaluation fragile des résultats et du mode d'action .....</b>	<b>37</b>
<b>IV.3. Un modèle d'animation territoriale.....</b>	<b>39</b>
<b>EN GUISE DE CONCLUSION .....</b>	<b>41</b>

## INTRODUCTION - POSITIONNEMENT DU PROBLEME

Trois grands déterminants donnent à penser que le bois de nos forêts est une ressource qui pourrait être exploitée avec une intensité croissante :

- La balance des paiements montre que malgré une France boisée, nous importons grandement du bois que nous devrions à priori être capables de produire par nous-mêmes.
- Le pétrole se tarit, son prix est sur une courbe ascendante forte, posant la question des énergies renouvelables et par suite celle du bois de chauffe.
- Enfin la réchauffement climatique , et l'impératif de la réduction de l'émission de gaz à effet de serre, en particulier le CO<sub>2</sub>, contribue à valoriser l'usage du bois aussi bien pour ces qualités d'absorption et de stockage du gaz carbonique que dans la construction de la possibilité de se substituer à d'autres matériaux moins vertueux d'un point de vue écologique.

Une nouvelle demande potentielle émerge dont il faut faciliter la formalisation et l'accès à une offre de qualité.

Comment est-il possible de développer la production et l'usage de cette ressource ? Peut-on avoir une politique « industrielle » du bois ? Les parenthèses entourant industrielle sont là pour rappeler que le modèle industriel de développement est tenu pour responsable des déboires écologiques auxquels nous sommes confrontés année après année avec plus de force , et que nous sommes dans l'obligation d'inventer un nouveau modèle plus économe en énergie et en matière, et plus respectueux du renouvellement de la ressource comme plus attentifs aux externalités négatives qu'il peut générer. Nous devons penser l'exploitation du bois dans un rapport étroit à la valorisation de l'ensemble de forêt.

Nous sommes confronté à un système, toucher une pièce de l'édifice a des répercutions sur l'ensemble. Pas de développement de la filière bois sans une pensée de la valorisation de la forêt. La filière elle-même est un assemblage de différentes compétences qui ne peuvent se développer qu'en bonne synergie. Les problèmes sont très nombreux, si chacune de ces briques est essentielle à la construction de la maison commune, c'est l'architecture globale qui fera la preuve du succès. L'interdépendance est forte, le développement doit profiter à tous au risque qu'il ne profite à aucun.

Ainsi, la mobilisation du bois est potentiellement source d'externalités positives tant du point de vue d'enjeux environnementaux qu'au regard de la dynamique du territoire par des effets en cascade : par exemple le développement de la qualité de vie et de la forêt comme patrimoine (promenade, activité sportive, faune, flore...) peut en retour permettre le développement de l'activité touristique, participer au développement économique et contribuer à la revitalisation des zones rurales

fragilisées. De même, le développement équilibré de la filière aval peut générer une dynamique positive pour l'ensemble de la filière amont, favoriser sa modernisation et ainsi favoriser l'extraction du bois local... A l'inverse, une mobilisation déraisonnée du bois sur tel ou tel massif, peut fragiliser la régénération, la fonction environnementale ou écologique de la forêt...

La question qui est alors posée est celle de l'intégration de ces nombreuses externalités dans le modèle de développement des entreprises de la filière implantée en Isère et dans le mode de développement du territoire. Une grande part de la valeur peut être générée par la capacité à prendre en compte ces externalités.

La valorisation de la forêt et le développement de la filière bois est la résultante d'un très grand nombre d'acteurs publics, para-publics, privés. Ils dépendent de leur connaissance de ce domaine d'activités, des mécanismes qu'ils mobilisent, de leur capacité à s'agencer et de partager une culture commune.

Parmi ceux-ci le Conseil Général a un rôle réel à jouer mais avec des moyens limités au regard de la tâche et du poids de nombre d'acteurs. Trois grandes raisons justifient la mobilisation du Conseil Général :

- Développer l'exploitation de la forêt dans ses différents usages est une politique d'aménagement du territoire, de développement local des zones rurales ;
- Développer l'usage du bois est une politique environnementale (Co2, biodiversité, qualité des forêts, substitution de matériaux plus écologiques, diminution du transport...);
- Développer le bois est une politique économique, facilitant le développement d'un tissu d'entreprises, et permettant dans le meilleur des cas d'éviter des importations et même de développer des exportations. Il en est de même si l'on se place plus largement au niveau des différents usages de la forêt comme source de développement économique.

C'est à partir de ces points de repères que l'on peut réinterroger le bilan positif de l'effort qu'a produit le Conseil Général au cours de la dernière décennie et la politique publique qu'il conduit.

Le Conseil Général, mais pas seulement, d'autres acteurs locaux et nationaux ont beaucoup travaillé pour identifier les multiples problèmes qui jalonnent ce domaine d'activités et dont dépend son développement. Nous proposons d'en tenter une synthèse à partir des documents reçus et de pointer les questions à résoudre ou à se reposer et dans la foulée d'avancer quelques propositions.

Après avoir dans cette introduction tentée de faire l'inventaire des grands déterminants qui structurent la question de la valorisation de la forêt et le

développement de la filière bois... à l'échelle d'un département, un premier chapitre (I) aborde la forêt comme point d'appui au développement local, l'extraction du bois n'étant qu'une des facettes de ce développement dû à la forêt. Il souligne l'importance d'avoir une politique précautionneuse de préservation et de renouvellement de cette ressource et de ne pas négliger les autres apports existants ou en devenir de la forêt au développement local.

Un second chapitre (II) tente de dessiner un panorama de la filière Bois, dans un premier temps (II-1) en se penchant sur les demandes nouvelles qui se constituent (bois-énergie ; bois construction) sans négliger l'apport des différents marchés existants. Ce point donne lieu à une petite digression sur les rapports entre la formalisation de ces nouvelles demandes et le modèle de développement économique. Si la ressource est considérée a priori comme abondante, de fait elle semble mal connue aussi bien d'un point de vue qualitatif que quantitatif (II-2). Des freins à son extraction ont été identifiés (II-3) du morcellement de la propriété (II-3.1) ; auxquels s'ajoutent les difficultés d'extraction du bois qualifié de la forêt (II-3.2), la faiblesse des scieries (II-3.3), les problèmes rencontrés par les professionnels de la deuxième transformation (II-3.4).

Dans le troisième chapitre, nous interrogerons le modèle de développement de la filière et de la valorisation de la forêt. Il s'agit en particulier de pointer les limites d'une animation trop globale de la filière (III.1) et de proposer d'inscrire la politique du Conseil Général autour de trois axes : le développement des demandes et la structuration de l'offre de bois Construction / bois énergie (III.2) ; l'accompagnement de marchés ciblés (III.3) ; le soutien à des potentialités plus larges offerte par la forêt pour le territoire (III.4).

Le dernier chapitre (IV) éclaire la manière dont le Conseil Général peut actualiser sa politique en direction de la forêt. Après avoir tenté de faire le point sur les modes d'actions actuels du Conseil Général (IV.1) et porté un regard qu'en aux enseignements dégagés (IV.2), un modèle d'animation territoriale sera proposée (IV.3).

## **I. LA FORET COMME BIEN COMMUN ET LEVIER DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

### **I.1. Les différents usages de la forêt**

Le souci premier du Conseil Général est le développement territorial. Cependant le développement de la filière bois n'est qu'un levier possible pouvant contribuer à la réalisation de cet objectif. En effet, la production du bois est un des multiples services marchands ou non marchands rendus par la forêt. La forêt n'est pas réductible à sa production de bois comme matière première d'une filière. La prise en compte des autres apports de la forêt peut être aussi essentielle au développement local que l'extraction et l'exploitation du bois. La forêt est un bien commun à multiple facettes.

La forêt est un espace qui génère une multitude d'activités : chasseurs, randonneurs, skieurs, promeneurs, ramasseurs de champignons, passionnés d'engins à moteur, sportif, amateurs de la faune et de la flore etc.

Une faune ou d'une flore remarquable, le développement de sentiers de randonnée ou des routes forestières permettant des pratiques sportives (marche, VTT, engin à moteur) peuvent constituer autant d'arguments renforçant l'activité touristique.

La présence de la forêt par ses paysages et la diversité des usages qu'elle rend contribuent fortement à la qualité de vie sur le territoire pour ceux qui y vivent comme pour ceux qui y viennent (touristes, entreprises souhaitant s'implanter). La forêt participe ainsi à l'attractivité du territoire.

**Ces divers usages représentent une source importante pour l'emploi local<sup>1</sup> (non délocalisable) :**

- **par l'exploitation des arbres (filiale sylvicole) et les métiers liés à son entretien ;**
- **par le développement des activités récréatives liées à la forêt ;**
- **par la mise en valeur de sa faune et de sa flore (entretien, expertise, mise en valeur) ;**
- **par le développement touristique qu'elle sous tend ;**
- **par l'attractivité du territoire que cette dynamique renforce.**

### **I.2. Les nouveaux usages de la forêt**

A ces usages identifiés source de développement local, viennent s'ajouter de nouveaux usages à prendre en compte et dont il faut penser le développement<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> direct ou indirect

<sup>2</sup> Faire un bilan sur l'Isère des aides du Conseil Régional au projet de mobilisation « Forêt multifonctionnelle et filière locale Forêt-Bois ».

- Optimiser le rôle de capteur de CO<sub>2</sub>

Il est maintenant largement admis que la forêt participe pleinement à des enjeux environnementaux majeurs, en particulier la lutte contre l'émission de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>) responsable des dérèglements climatiques. Cette participation relève de deux mécanismes principaux :

- la forêt est un formidable capteur de CO<sub>2</sub> grâce à la photosynthèse. Ainsi, l'utilisation du bois (bois d'œuvre, ameublement...) permet le stockage de CO<sub>2</sub> (sur une durée de vie plus ou moins longue) et permet le renouvellement de la source de captation grâce aux coupes d'arbres et à la régénération de la forêt.
- l'utilisation du bois réduit la consommation d'énergie fossile par un double effet de substitution :
  - o par l'usage du bois comme matériaux et isolant qui permet de se substituer à d'autres matériaux gros consommateurs d'énergie fossile ;
  - o par l'usage en énergie (chauffage, carburant de seconde génération) qui permet une substitution immédiate aux autres énergies fossiles utilisées. Cependant, le « bilan carbone » va dépendre directement de la capacité à replanter des arbres<sup>3</sup>.

Les connaissances acquises grâce à l'inventaire forestier national et de l'Inra concordent sur l'importance de la séquestration de Carbone dans les forêts française. Le flux de Carbone dans la biomasse des forêts est estimé à 17,1 millions de tonnes de Carbone par an soit un peu moins de 20% des émissions nationales de Carbone fossile. (Ce rôle de séquestration par les forêts est très supérieur à celui qu'elles jouent par la substitution de Carbone fossile grâce au bois-énergie.)

**Cet usage de fait n'est pas nouveau, mais il prend aujourd'hui une importance primordiale et pour une part rentre dans la sphère monétaire et marchande. Cet apport de la forêt est à apprécier avec plus de rigueur, il est nécessaire de lui donner une plus grande visibilité.**

Une première approche de cette valeur en terme monétarisé peut-être donné en sachant que la tonne de CO<sub>2</sub> est estimée aujourd'hui à 30 euros, et que la forêt iséroise absorbe 20% de la production de CO<sub>2</sub> produit par le territoire départemental<sup>4</sup>.

Cependant, la mobilisation du bois au regard des enjeux environnementaux, nécessite des conditions particulières. Trois peuvent être pointés ici en se limitant à la filière bois :

<sup>3</sup> En réalité, l'opération s'équilibre (ou presque) en terme de bilan carbone.

<sup>4</sup> Voir l'annonce faite par le Président de la République de l'expérimentation d'un marché financier visant à valoriser le stockage de Carbone dans le bois, dénommé « titre CO<sub>2</sub> ».

- même si l'Isère, comme la France, connaît un développement de la surface boisée, l'optimisation de la captation de dioxyde de carbone dépend directement de la qualité de l'entretien des forêts ;
- pour le bois énergie, le développement des bois de plaquette nécessite des investissements particuliers (chauffage, stockage, garantie d'approvisionnement) et le développement de solutions chauffage auprès des utilisateurs finaux ;
- la mobilisation du bois comme matériaux de construction nécessite le développement de la filière avale capable d'utiliser ce matériau et de le promouvoir (architecte, secteurs du bâtiment).

**Le potentiel qu'offre la forêt dans la lutte contre les gaz à effet de serre n'est pas spontané. Il oblige à une mobilisation de la filière sylvicole tant au niveau de l'exploitation de la forêt que de sa capacité à utiliser du bois en promouvant son usage (la demande).**

- La prise en compte de la biodiversité

La forêt constitue une réserve et un garant essentiel de la biodiversité<sup>5</sup>, et ce d'autant plus que la forêt iséroise se caractérise à la fois par la diversité de ses essences et de ses milieux (montagne, plaine...). Cet apport de la forêt est de plus en plus reconnu par l'opinion publique et s'appuie sur le développement de textes réglementaires, de dispositifs et d'acteurs associatifs... Un des points importants à noter ici concerne la capacité à faire co-exister l'exploitation de la forêt et les préoccupations liées à la préservation de cette biodiversité, au respect des écosystèmes. Les mécanismes sont nombreux et complexes pour être décrits ici. Nous nous contenterons d'en pointer deux qui permettent d'illustrer les tensions en œuvre entre les différentes fonctions de la forêt.

Une partie de la biomasse doit retourner au sol<sup>6</sup> afin de garantir le maintien de la qualité des sols et le respect des écosystèmes. Or, des conflits d'usage peuvent apparaître notamment au regard de la nécessité de laisser impérativement sur le sol la biomasse aérienne. En effet, le broyage en plaquettes forestières d'un maximum de rémanents représente une ressource directement convoitée par la nouvelle demande énergétique.

De même, la gestion de la population de grands animaux (cerfs, chevreuils, voire chamois et mouflons), n'est pas sans poser problème. Un excès de

---

<sup>5</sup> Dans le cadre du *Grenelle de l'Environnement*, l'accord important intervenu entre FNE, la FNCOFOR, l'ONF et Forêt Privée Française, intitulé « *Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité* », « une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts », du 4 septembre 2007, montre les progrès réalisés dans la reconnaissance de l'insuffisance de la récolte de bois et dans la nécessité de respecter la biodiversité.

<sup>6</sup> Le pourcentage de biomasse à laisser sur coupe est fonction du sol et souvent les feuilles, les souches, les racines et le bois mort suffisent.

population peut fragiliser la régénération, ce qui interdit des coupes nécessaires et limite les mobilisations attendues.

Pour la première fois en France, un rapport du Centre d'analyse stratégique a cherché à fixer une valeur économique aux services écologiques rendus par la nature. La Commission européenne rendra de son côté un rapport sur le même sujet en 2010.

Il ne s'agit pas de créer à cette occasion un marché de la biodiversité, mais de permettre notamment dans les décisions publiques une meilleure prise en compte de la biodiversité. Il y a là un « capital naturel » à ne pas dilapider. « La difficulté étant que ce qui est utile n'a pas toujours grande valeur, comme l'eau par exemple, et ce qui a une grande valeur n'est pas toujours utile, comme les diamants ».

Les experts ont distingué deux composantes : la biodiversité extraordinaire, qui n'a pas de prix, et la biodiversité ordinaire qui n'a pas de valeur intrinsèque identifiée comme telle mais qui, par l'abondance et les multiples interactions entre ses entités, contribue à des degrés divers au fonctionnement des écosystèmes et à la production des services qu'y trouvent nos sociétés.

Quatre principaux services ont été identifiés : les services d'auto-entretien, qui conditionnent le bon fonctionnement des écosystèmes (recyclage des nutriments, production primaire), les services d'approvisionnement, qui conduisent à des biens appropriables (aliments, matériaux et fibres, eau douce, bioénergies), les services de régulation, c'est-à-dire la capacité à moduler dans un sens favorable à l'homme des phénomènes comme le climat, l'occurrence et l'ampleur des maladies ou différents aspects du cycle de l'eau ( crues, étiages, qualité physico-chimique) et enfin des services culturels, à savoir l'utilisation des écosystèmes à des fins récréatives, esthétiques et spirituelles.

Par exemple la forêt tempérée cumule : une valeur de production du bois, une valeur en fixation et en stockage du carbone, une valeur à sa contribution à la qualité de l'eau, une valeur pour la chasse, et une valeur récréative. La valeur à accorder aux écosystèmes forestiers métropolitains a été évalué à 970 euros par hectare et par an, avec une fourchette allant de 500 à 2000 euros en fonction de la fréquentation récréative et le mode de gestion de l'écosystème.

La révolution verte suppose que l'on donne au vivant, non pas un prix comme pour un baril de lessive, mais une valeur à la fois juridique, éthique, économique. Une fois encore fixer une valeur monétaire à la biodiversité ne doit pas conduire vers la marchandisation mais plutôt vers l'internalisation des couts

Penser que la diversité biologique à une valeur économique ne peut revenir à considérer que la disparition d'éléments de nature en un lieu donné peut-être substituable en un autre lieu. Alors qu'elle est purement et simplement irréversible.

- La Chimie verte.

A ces usages nouveaux il faut ajouter d'autres services potentiels issus des travaux de la chimie verte. Celle-ci cherche à remplacer l'utilisation de molécules issues du pétrole par des substances d'origine végétale. La chimie verte liée à l'exploitation de la forêt est à explorer dans ses différents potentiels de développement.

Les travaux sont nombreux comme les recherches d'application qui ont un potentiel de développement dans de nombreux domaines comme le transport (habitable), la construction, la santé...

Des organismes en France comme à l'étranger travaillent à ce développement, à titre d'exemples :

- Le pôle fibres des régions de l'Est (Lorraine/ Alsace) à partir de ressources naturelles (bois, plantes fibreuses) développe des éco-matériaux, nécessitant peu d'énergie et peu de matière première.
- La plateforme Ecolicel cherche dans le bois les molécules et les composants verts pour réaliser les matériaux renouvelables de demain. Elle organise tous les deux ans un colloque international sur la chimie du bois.
- Le pôle Xylofutur « Produits et matériaux des Forêts cultivées » qui cherche l'excellence dans les produits issus de bois massif pour la construction et issus des fibres et de la chimie des composants ligno-cellulosiques.

### **I.3. Quelques conditions pour un développement soutenable**

- S'adapter au dérèglement climatique

A un autre niveau, le changement climatique n'est pas sans conséquence sur la forêt dans la mesure où cela augmente sa vulnérabilité, tant en termes de baisse de production que de risque de dépérissement et de mortalité importante, notamment pour les peuplements installés en limite de leur aire. Comme le note le rapport Poesch « les conséquences apparaîtront plus à la suite d'effets de pointe, vagues de

chaleur, canicules, par le stress dû aux facteurs limitant, que par l'évolution moyenne du climat »<sup>7</sup>.

Face à cela, l'enjeu de l'entretien de la forêt apparaît déterminant et passe :

- par la réduction de la densité des peuplements, par des éclaircies fortes diminuant la surface foliaire, l'évapotranspiration et la compétition pour l'eau,
- par l'accélération du renouvellement des peuplements risquant de dépérir, en pratiquant des régénérations assistées, en introduisant des génotypes adaptés au climat à venir,
- et face au risque de tempêtes, par la présence d'arbres moins élancés (donc encore des éclaircies fortes) et si possible moins hauts.

**Là aussi, la prise en compte du dérèglement climatique (réchauffement, piques climatiques, tempêtes) oblige à renforcer la gestion de la forêt et à mobiliser pleinement la filière sylvicole pour « sortir du bois » et à travailler des maintenant sur des essences forestières de substitution<sup>8</sup>.**

- La prise en compte des risques.

La forêt participe de la prise en charge de risques multiples que cela soit l'érosion des sols, la sécheresse, la préservation des nappes phréatiques, les risques d'incendie... Ce point est particulièrement vrai en montagne face aux risques d'avalanche ou d'éboulement, de ruissellement (d'autant plus avec des phénomènes de pluie diluvienne). La gestion de la forêt et son exploitation oblige à intégrer l'ensemble de ces éléments.

Cependant, l'exploitation de la forêt n'est pas sans risque pour la préservation des services écologiques rendus par la forêt. Cela interpelle directement la qualité des modalités de son exploitation qui sont à interroger et à faire vivre auprès de l'ensemble de la filière sylvicole et en premier lieu auprès des propriétaires et des exploitants.

- La régulation des différents usages.

La forêt est un espace qui rend de nombreux services au territoire qu'il faut savoir partager et rendre compatibles, il suppose une capacité à faire co-exister ces différents usages. Un service de la forêt ne doit pas venir contrecarrer la possibilité d'un autre service, il y a un besoin de régulation permettant le meilleur usage pour tous.

---

<sup>7</sup> Rapport Puesch ....

<sup>8</sup> Une étude INRA-CNRS publiée dans la revue *Science* du 27 juin 2008 met en évidence une remontée générale des espèces, de l'ordre de 29m en altitude par décennie.

Le souci de développement de la filière sylvicole et des entreprises du secteur ne doit pas se faire au détriment des autres fonctions rendues par la forêt, que cela soit ses usages récréatifs, sa participation aux enjeux environnementaux et à la préservation de la faune et de la flore, à ses apports à la qualité de vie et à la beauté des paysages. L'exploitation sans précaution d'une ressource a montré, outre la production d'externalités négatives, qu'elle pouvait tarir la ressource elle-même. Il apparaît nécessaire de s'assurer d'une gestion précautionneuse et adaptée du bois des forêts. Mais aussi des usages peuvent se conforter mutuellement, des dessertes peuvent être par exemple des chemins de randonnées.

**Ainsi, il apparaît clairement qu'une politique « forêt » ne peut se limiter à la seule animation de la filière sylvicole sans s'élargir à l'ensemble des autres enjeux posés. La forêt constitue un patrimoine collectif territorial et pas seulement une juxtaposition de patrimoines privés tournés vers l'exploitation de la matière première que représente le bois. La forêt rend des services nombreux utiles à la dynamique économique et sociale des territoires, à la prise en charge d'enjeux environnementaux locaux et globaux. Il s'agit d'accompagner la capacité à optimiser au mieux ce potentiel offert. Comme tout patrimoine, sa valeur dépend de ses usages et le risque d'une dépréciation de l'actif est réel. Cependant, la prise en compte de l'intégralité des potentialités de la forêt pose différentes questions :**

- la capacité à faire co-exister les différents usages de la forêt ;
- la capacité à prendre en compte des différentes contributions ce qui pose la question des dispositifs d'évaluation et la mise en évidence des effets d'externalités ;
- la capacité à construire de l'action publique capable de prendre en charge cette diversité des enjeux face à une pluralité d'acteurs ayant chacun leur propre logique.

De ce point de vue, il convient d'apprécier le développement de la filière comme un levier de développement local, d'aménagement du territoire, de prise en charge d'enjeux environnementaux. Il faut être en mesure d'en apprécier l'apport et de construire les compromis dynamiques à même d'optimiser ces enjeux.

A cet égard, les Chartes forestières territoriales apparaissent comme un dispositif très précieux au regard de cet objectif d'une gestion durable et multifonctionnelle. Elles permettent de réunir l'ensemble des parties prenantes concernées (pouvoirs publics, para-publics, sphère professionnelle, tissu associatif) par l'apport de la forêt, d'avoir un diagnostic partagé des problèmes posés, d'élaborer une stratégie de développement, de construire et de réaliser un plan d'actions.

### **Propositions d'actions à entreprendre**

**→ Mettre en place une évaluation des différents apports des Chartes.**

S.I: [Sarl.SI@club-internet.fr](mailto:Sarl.SI@club-internet.fr) / Tel : 01 70 08 25 66  
 3 rue Nicolas Flamel 75004 Paris  
 S.A.R.L au capital de 8.000 euros. Siret : 453 920 662 00013

- ➔ **Construire une évaluation des différents apports de la forêt au développement local, des produits « non-bois » exemple le développement de la truffe comme de la filière sylvicole, afin de se donner des éléments d'arbitrage entre les différents usages.**
- ➔ **Investir dans le développement des « nouveaux usages », faire de la « recherche-développement », notamment dans la domaine de la Chimie verte.**
- ➔ **Développer une culture collective d'une gestion raisonnée de la forêt.**
- ➔ **Informier, communiquer avec les différents publics (qui sont aussi des consommateurs de bois) sur l'apport de la filière.**
- ➔ **Organiser un échange de bonnes pratiques entre les différentes Chartes. Soutenir la professionnalisation des responsables techniques.**

## II. LE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE BOIS

### II.1. La demande existante et de la demande émergente à la demande constituée

Le développement de la filière bois a pris une nouvelle actualité au regard notamment des trois grands déterminants énoncés dans les premières lignes de ce rapport : la balance des paiements, la rareté du pétrole et l'augmentation de son prix, le réchauffement climatique au regard du gaz à effet de serre.

Le Conseil Général porte une attention particulière à la promotion de deux demandes émergentes : le bois de construction et le bois de chauffage. En ayant en tête que le domaine du bois-construction semble plus rémunérateur et créateur d'emplois que le bois énergie et qu'il permet aussi d'accroître la ressource en bois énergie. Le marché de la construction-bois en France, dans les dernières années, a progressé à un rythme deux fois plus rapide que celui de la construction dans son ensemble. Cependant, ces demandes sont des « *demandes de substitution* » dans la mesure où il s'agit de promouvoir l'usage du bois en remplacement des matériaux ou de l'énergie classiques.

Dans le même temps, choisir le bois, c'est en même temps opter pour des solutions techniques, parfois esthétiques et de confort d'usage... différentes.

Ainsi, au-delà de la question du rapport qualité/prix du bois pour être compétitif par rapport aux *matériaux / énergie* classiques, se pose la nécessité :

- de développer une pédagogie auprès des clients finaux et des professionnels intermédiaires (convaincre). Cette pédagogie peut notamment s'appuyer sur la valorisation des impacts environnementaux liés à la mobilisation du bois au niveau de l'utilisateur final (habitation, bâtiment collectif) mais également au niveau territorial (biodiversité, érosion...) ou plus global (impact CO<sub>2</sub>). Il s'agit ainsi de s'inscrire dans la promotion d'une « consommation responsable » comme critère supplémentaire de choix des consommateurs finaux ;
- d'accompagner les utilisateurs finaux dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs techniques et valoriser auprès d'eux les dimensions d'usage, esthétiques...
- de développer les compétences des professionnels à même de mettre en œuvre ces usages émergents du bois (professionnaliser).

-

**Interlude : La formalisation et la gestion de ces demandes nouvelles et potentielles n'est pas sans rapport avec le modèle économique que les acteurs ont en référence.**

La promotion du « bois-construction » revient en fait à développer des « solutions constructions » répondant à des enjeux de basse consommation d'énergie, à des aspects architecturaux, esthétiques et de confort particuliers, à la prise en compte d'un usage durable de la construction (prévoir son évolution d'usage par exemple pour des bâtiments publics, et la prise en charge de son entretien)... C'est donc des « solutions constructions » qui sont à promouvoir intégrant la conception, la réalisation, l'entretien, les modalités d'usage...

De même pour le bois comme chauffage collectif, c'est directement des « solutions chauffage » qui sont en réalité à développer qui vont des études de faisabilité énergétiques, à des conseils permettant de réduire la facture énergétique des bâtiments, des solutions pour l'approvisionnement et le stockage de la matière première (par exemple les plaquettes), la prise en charge de l'installation et de l'entretien, des conseils dans l'utilisation des bâtiments...

A chaque fois, cela suppose de travailler sur l'articulation entre les métiers engagés, de développer des compétences collectives, de travailler à l'agencement des acteurs... Il s'agit de renforcer la dimension de service associée à la mobilisation du bois.

Cette approche peut être étendue à d'autres enjeux :

- Au niveau intermédiaire de la filière (première et de la deuxième transformation), là aussi, les scieries peuvent par exemple prendre en charge des « fonctions » assurées par l'amont dans la recherche de qualification du bois par rapport à des usages particuliers (résistance mécanique, aspects esthétiques, qualité énergétique, durabilité dans le temps), dans la prise en charge de l'approvisionnement...
- Au niveau de l'amont, il s'agit d'aider par exemple les propriétaires dans l'exploitation raisonnée de la forêt (biodiversité et puits à carbone), sa valorisation, ses usages multiples....

A chaque fois, la prise en charge de ces différentes « fonctions » ou « solutions » apporte un plus qualitatif qui déplace la seule mise à disposition d'un produit (le bois plaquette, le bois d'œuvre...). Il s'agit d'intégrer des services portant sur les conditions même d'utilisation du bois (aval) ou de sa mobilisation (amont).

A l'heure actuelle, il existe en fait une multitude d'acteurs qui interviennent à côté de la filière sylvicole pour prendre en charge plus ou moins ces « besoins ». A titre illustratif (et non exhaustif) peuvent être cités ici :

- l'Etat et les collectivités locales dans leur capacité à mobiliser les propriétaires de forêt, dans l'aménagement des conditions d'exploitation de la forêt, dans la promotion de l'usage du bois comme matériaux de construction ou comme bois de chauffage... ;
- des acteurs intermédiaires comme l'ADEME (énergie), ONF (gestion de la forêt)...
- les architectes comme vecteur pour l'utilisation du bois de construction... ;
- les professionnels du chauffage, du négoce de matériaux de construction... ;
- ...

L'approche proposée<sup>9</sup> ici vise ainsi à répartir des fonctions qui sont en fait assurées par ces multitudes d'acteurs en cherchant à les intégrer au niveau même de la filière mais pris dans une vision large en recomposition sur la base des finalités fonctionnelles posées, comme par exemple « des solutions chauffages », des « solutions constructions », des solutions « exploitation raisonnée »... Ces fonctionnalités sont données ici à titre illustratif et restent en fait à inventer en s'appuyant sur ce qui émerge au sein même de la filière, des enjeux que pose la forêt.

Cette compréhension du "secteur" correspond à une compétence collective qu'il faut promouvoir et renforcer d'où l'importance des investissements immatériels à engager. Cette compétence collective correspond à un agencement d'acteurs dans lequel le CG peut, doit, jouer un rôle de facilitateur.

Cette importante potentialité de croissance ne doit pas nous faire négliger le marché existant, dont on ne semble pas bien connaître les tenants et les aboutissants, même si certaines chartes notamment y font échos<sup>10</sup>. En fait, la réalité montre qu'il n'y a pas un marché du bois mais des marchés qui ont chacun leur logique mais également des interdépendances.

**Penser le développement possible de l'extraction et de l'exploitation du bois en Isère oblige à mieux connaître ces marchés, en distinguant ce qui vient d'une demande locale, nationale, européenne ou mondiale, et en sachant aussi quel bois est importé sur le territoire isérois.**

<sup>9</sup> Cette approche relève en fait de « l'économie de la fonctionnalité » qui vise à chercher à répondre à des fonctionnalités nouvelles sous-tendus par les besoins liés à ces demandes émergentes.

<sup>10</sup> Par exemple la charte de Chambarans, il est indiqué que « les débouchés classiques (exemple : châtaignier) ne génèrent pas la valeur ajoutée qui permet aux filières locales de prendre en charge leurs investissements et d'acquies une autonomie par rapport aux soutiens publics. Pourtant, une demande nouvelle est liée à la croissance des villes alentours (bois d'œuvre), aux objectifs de développement durable (bois-énergie et construction) et aux nouvelles technologiques (matériaux composites, pharmacie, chimie...), et devrait générer un élan puissant d'innovation et de valorisation originale des boisements ».

Cette meilleure appréhension de ces demandes réelles et potentielles permettra de les confronter à la capacité de l'offre d'y répondre, réellement et potentiellement, et d'identifier dans la foulée les freins et les possibilités de lever ces derniers.

### Propositions d'actions à entreprendre

- **Connaitre le(s) marché(s) tel qu'il(s) est (sont) aujourd'hui. Les usages sont multiples des piquets aux papetiers en passant par les meubles...**
- **Travailler avec les grands opérateurs de la construction : entreprises du bâtiment, grands promoteurs publics et privés. Ces derniers revisitent l'usage du bois dans la construction, affinent de nouveaux usages et de nouveaux procédés techniques. De nombreux débats ont lieu en France à l'heure actuelle sur ces sujets. Ce travail pourrait être conduit par le service environnement.**
- **Un bilan de l'usage du Bois-énergie : Un gros effort a déjà été réalisé dans ce domaine, pour équiper des communes, des particuliers en chaudières bois et en possibilité de stockage. Une évaluation du travail accompli serait très utile ainsi que la formalisation d'un plan prospectif de croissance<sup>11</sup>.**
- **Les résultats de ces travaux devront être largement communiqués aux relais d'opinion (médias, milieux professionnels, monde associatif...) et à l'opinion public. (Nous y reviendrons).**
- **Faire de la commande publique et des politiques d'urbanisme des points d'appuis au développement de la demande<sup>12</sup>.**

### II.2. Une connaissance insuffisante de l'offre

La forêt de l'Isère représente 254 000 ha soit près de 35 % de la surface du département, se situant au-dessus de la moyenne nationale (25%). Cette forêt se répartie en 11 massifs principaux et regroupe une diversité d'essences (châtaignier, chêne, hêtre, peuplier, épicéa, sapin, pin, pin noir). Cette forêt est en augmentation de près de 300ha/an<sup>13</sup>, notamment sous l'effet de la déprise agricole. Le volume sur pied est estimé à 4 231 000 m<sup>3</sup> (privée 2 900 000m<sup>3</sup>, publique 1 331 000 m<sup>3</sup>).

<sup>11</sup> Voir les possibilités d'intégrer l'impact de l'évolution des tarifs de rachat d'électricité produite à partir du Bois.

<sup>12</sup> Faire un bilan de la volonté affirmée de l'Etat, du Conseil Régional et Conseil Général dans le cadre des équipements publics sur le territoire de l'Isère.

<sup>13</sup> En France, l'augmentation est de 25 000 ha/an

La récolte de la filière sylvicole s'élève à 371 500 m<sup>3</sup> en 2005 (principalement en bois d'œuvre) et représente près d'un tiers seulement de l'accroissement biologique<sup>14</sup>.

#### Récoltes en 2005 (EAB)

Bois d'œuvre	270 000 m <sup>3</sup>	73%
Bois d'industrie	56 400 m <sup>3</sup>	15%
Bois de feu (hors autoconsommation)	45 100 m <sup>3</sup>	12%
<b>total</b>	<b>371 500 m<sup>3</sup></b>	

source : Plan de mobilisation de la forêt iséroise – juin 2008

**Cependant, ces chiffres sont à reprendre par massifs dans la mesure où chacun a sa spécificité d'essences, de structure patrimoniale et d'exploitation.**

Ainsi, si l'on regarde l'exemple de l'emballage dans les Chambarans (cf la Charte), il est indiqué que l'approvisionnement en peuplier s'effectue dans la vallée du Rhône (faute de ressource locale de qualité à développer et à améliorer) pour un débouché en vallée du Rhône et dans le midi. De plus le secteur subit une forte concurrence des pays de l'Est, concurrence qui aurait provoqué la fermeture d'une grosse société. Des démarches qualité y sont engagées.

**Plus que les surfaces, c'est le capital bois qu'il est nécessaire de connaître.** La productivité des boisements et une estimation des coûts d'exploitation doivent être croisées pour déterminer le gisement accessible à court terme et orienter les priorités d'actions en adéquation avec les potentialités offertes massif par massif. En effet, tout le capital bois n'est pas valorisable. Actuellement le frein majeur à la mobilisation de certains bois est leur faible valeur économique (taillis sur stations pauvres, pins sylvestres). Le développement du marché du bois énergie peut en partie modifier cette donne. Par ailleurs certaines parcelles, sont difficilement exploitables (pente, desserte inadaptée, surface trop faible). D'autres sont à protéger pour des raisons écologiques.

**Dans le même temps, il est indispensable de croiser cette offre potentielle avec les demandes de bois,** les volumes actuels de mobilisation par les scieries locales, de croiser avec les bois importés par ces scieries locales et autres industriels... de manière à repérer les possibilités de développement de l'offre de bois, de substitution aux bois importés localement, d'exportation au national comme à l'international.

<sup>14</sup> Qu'en est-il de l'objectif sur le département annoncé en 2007 de 33 000 m<sup>3</sup> de bois supplémentaire jusqu'en 2011 ?

En définitive, une évaluation sylvicole, économique (commerce et accessibilité) localisée (massif par massif) doit permettre de déterminer le « gisement » de bois exploité et exploitable en quantité et en qualité ainsi que les secteurs prioritaires en fonction des besoins existants ou potentiels des différents marchés. Le respect de quelques principes de « génie écologique » et de bonnes pratiques d'exploitation permettront de trouver un équilibre entre les objectifs de production, les soucis de protection des sols et d'une biodiversité dans ces espaces à vocation économique. Enfin la prise en compte de productions à haute valeur ajoutée (truffe, extraits de plantes, tanins...) justifient que l'on définisse les formations végétales favorables au développement de ces ressources, pour les inclure dans les plans sylvicoles.

Peu de forêts sont certifiées sur le territoire. Les politiques publiques et les consommateurs demandent de plus en plus souvent la labellisation ou la certification des produits et de leurs filières, au titre des bonnes pratiques sylvicoles, du développement durable, voire de la responsabilité sociale. La non-certification en amont réduira les débouchés à terme.

A cela il est nécessaire d'ajouter une stratégie de localisation optimisée d'outils mutualisés (plateformes de tri et de stockage des bois...).

### Propositions d'actions à entreprendre

- ➔ Un inventaire des potentiels réels et un plan prévisionnel sont à produire par massif, donnant la vision de la possibilité d'augmenter la ressource à partir de quels terrains et à quelles conditions.
- ➔ Faire un bilan de la démarche de certification et des problèmes qu'elle rencontre dans son développement.

### II.3. Des freins au développement de la filière insuffisamment qualifiés

La lecture des documents mis à notre disposition font référence à une multitude de freins au développement de la filière. Cependant, ces freins restent souvent trop globaux pour pouvoir comprendre les logiques en œuvre et faciliter l'identification de leviers pertinents.

### II.3.1. Un morcellement excessif de la propriété pesant sur les conditions d'exploitation

A l'image de la France, la forêt iséroise est principalement détenue par une myriade de petits propriétaires privés comme l'indique les tableaux suivants.

#### Répartition privé / public

	Isère		France
Forêt privée	177 000 ha 92 000 propriétaires	70 %	70%
Forêt Communale	57 000 ha	22 %	18%
Forêt domaniale	20 000 ha	8 %	12%

Ce morcellement a plusieurs effets qui sont bien repérés :

#### *Coût d'exploitation non compétitif*

Il est admis qu'à moins de 4 hectares, les parcelles ne sont pas exploitables pour un prix raisonnable, 4 ha étant le seuil en dessous duquel la rentabilité de la gestion devient aléatoire. Le déplacement d'une machine d'abatage et de camion nécessite au moins 300 m<sup>3</sup> de bois extrait.

#### *Manque de motivation des propriétaires à exploiter leur bien<sup>15</sup>*

La faible dimension des parcelles fait que l'exploitation offre assez peu de recettes dans le cours d'une vie et représente ainsi une ressource financière sinon négligeable, bien souvent négligée. De même, cela n'incite pas à consacrer le temps nécessaire pour acquérir les compétences de gestionnaire de son patrimoine. Le recours à un tiers est alors incontournable. De plus, les personnes qui héritent sont souvent elles-mêmes de plus en plus âgées. Enfin, s'occuper de la forêt demande des compétences spécifiques, nécessite des investissements longs en régénération naturelle ou en plantation, investissements qui pour une part sont risqués car soumis aux aléas climatiques, économiques, biotiques.

#### *Des contraintes pour la filière aval*

L'atomisation des parcelles pose des problèmes dans la mesure où l'aval recherche souvent des lots plus importants en volume (nombre de camions) et des garanties en terme d'approvisionnement (par exemple en bois plaquette).

<sup>15</sup> Voir la possibilité nouvelle pour l'ONF de proposer un mandat de gestion annuel reconductible aux propriétaires privés de forêt non exploitée.

*Des enclaves à l'exploitation des parcelles voisines*

Ces petites propriétés constituent souvent des enclaves pouvant gêner les conditions d'exploitation des parcelles voisines en raison des limites mal connues et de dessertes qui doivent les contourner.

*Un manque de prise de conscience de la particularité de posséder une forêt*

Au global, les plus petits propriétaires ont assez peu consciences de posséder un patrimoine particulier. Bien souvent, ils ont au mieux une notion de la valeur de la vente de leur parcelle plus rarement de l'exploitation du bois. Rares sont ceux qui ont conscience d'être partie prenante d'enjeux économiques et sociaux, d'enjeux liés au développement équilibré du territoire, d'enjeux liés à la biodiversité, à la lutte contre les dérèglements climatiques...

De ce point de vue, là aussi, le constat général ne s'éloigne guère de celui porté sur la France<sup>16</sup>. **Néanmoins, il faut pondérer ce constat. D'un massif à l'autre la situation change.** Le massif du Vercors par exemple à un faible pourcentage de propriétaires privés à l'inverse par exemple du massif des Chambarans.

Face à cette situation, trois dynamiques d'action principales sont en œuvre :

- *Les restructurations foncières forestières*

La loi d'orientation de 2001 d'orientation forestière a voulu favoriser les restructurations foncières forestières : les échanges et cessions d'immeubles forestiers (Ecif). Le Conseil Général est engagé dans cette action par sa contribution financière à ce type d'opérations mais le nombre de restructurations engagées apparaît modeste.

**Mais le regroupement n'est pas à réaliser impérativement pour l'ensemble des propriétaires. Soit parce que toute la forêt n'est pas exploitable ou n'a pas à être exploitée, soit parce que les besoins prévisibles ne demandent qu'une certaine augmentation de la ressource au fil des années.** Il se réalisera d'autant que la demande de bois s'affirmera<sup>17</sup>.

- *L'appui à la gestion des forêts*

Un travail de sensibilisation et d'accompagnement est à animer afin d'aider les petits propriétaires à se mobiliser et à réaliser des plans de gestion. Codes de bonnes conduites sylvicoles, plans simples de gestion (Psg) sont des outils à populariser. Cette animation doit s'accompagner d'une aide aux bonnes

<sup>16</sup> Rapport Puesh, rapport de D. JUILLOT, « La filière bois française, la compétitivité : enjeu du développement durable », juin 2003.

<sup>17</sup> Voir les implications des annonces faites par le Président de la République sur les aides publiques octroyées par l'Etat et les allègements fiscaux existant conditionnés dès 2010 à l'exploitation effective de la forêt.

pratiques de la sylviculture : protection des paysages, reboisements à fort potentiel etc<sup>18</sup>.

- Les chartes Forestières de Territoire

Ces chartes proposent de renforcer l'implication des propriétaires forestiers dans la gestion des ressources et des équilibres des usages, de stimuler la qualité des opérations de vente de bois (certifications, cahiers des charges particuliers, rapprochement des opérations de tri), de canaliser et réguler la fréquentation des usagers pour garantir les droits des propriétaires de disposer des produits secondaires de la forêt. L'implication des propriétaires apparaît comme un des leviers favorisant l'accès durable et optimal à la ressource forestière.

**Elles sont l'occasion de se donner une culture commune face aux problèmes rencontrés par chacun, elles induisent des économies d'apprentissage, elles permettent de mutualiser des coûts et par suite de réaliser des opérations.**

**Propositions d'actions à entreprendre**

- ➔ **Reprendre le type de travail effectué dans les Chambarans, les cartes donnant les peuplements forestiers ; Apprécier leur valeur. Articulation avec les zones naturelles d'intérêt écologique (Znieff) et l'Espace naturel sensible (ENS)**
- ➔ **Produire des plans de reboisement**
- ➔ **Faire un bilan et évaluation des plans de gestion**
- ➔ **Voir les services de gestion (mutualisé) qui peuvent aider les propriétaires privés à exploiter leur parcelle (en faire un bilan, identifier à l'extérieur de l'Isère les bonnes pratiques, mettre en place ce nouveau type de service).**
- ➔ **Faire un bilan et une évaluation de la politique de remembrement telle qu'elle est conduite jusqu'à présent.**

*II.3.2. Un surcoût d'extraction aggravé localement*

La gestion de la forêt n'est pas sans rapport avec la capacité d'exploitation. Des éléments liés au contexte isérois vont venir peser sur le coût d'exploitation de la forêt :

- des conditions d'exploitation difficiles voire très difficiles, en raison de la montagne, augmentant d'autant le coût du bois.

---

<sup>18</sup> Faire un bilan sur l'Isère des aides du Conseil Régional aux propriétaires faisant réaliser des travaux sylvicoles par des entrepreneurs de travaux forestiers au regard d'une démarche de certification de gestion durable des forêts.

### Degré de difficultés d'exploitation

Exploitabilité Facile	726 000 m <sup>3</sup> /an	43%
Exploitabilité moyenne	445 000 m <sup>3</sup> /an	26%
Exploitabilité Difficile	426 000 m <sup>3</sup> /an	25%
Exploitabilité très difficile	97 000 m <sup>3</sup> /an	6%

- des massifs souvent sous équipés, mal desservis en routes et en pistes forestières ; Le réseau primaire et secondaire de voirie qui permet aux engins de s'approcher des coupes et des aires de stockage temporaire reste un problème récurrent. Dans le même temps, la création de pistes d'exploitation ne doit pas induire d'effets pervers (usages dérivés, impacts écologiques ou paysagers).

A ces difficultés il faut ajouter celles des entreprises de travaux forestiers (concurrence avec les agriculteurs, qualification, besoin de main d'œuvre). A cela s'ajoute, enfin, les difficultés liées à la qualification du bois, la manière dont il sort de la forêt, dont il est trié et stocké.

Si l'on prend en compte la Charte forestière des Chambarans les plus grosses entreprises d'exploitation forestière ne semblent pas avoir de difficultés d'approvisionnement local, elles sont moins regardantes sur la qualité des bois (les bois malades passent bien en plaquettes).

Mais la taille des entreprises de travaux forestiers (le plus souvent société unipersonnelle) les confine sur de petites coupes. L'accès aux appels d'offres publics leur est difficile (pas tous les savoir-faire, manque de ressources humaines qualifiées donc de temps, matériel insuffisant), alors même que la demande existe. La demande étant soutenue, les prestataires n'ont cependant pas de difficultés à trouver un donneur d'ordre. A l'inverse, les donneurs d'ordre (scieurs, EF) pointent le problème de la main d'œuvre (et de scierie d'ailleurs) comme l'un de leurs plus gros problèmes actuels.

**Une nouvelle fois, ces constats globaux sont à pondérer en fonction des différents massifs, et au regard des besoins réels de l'exploitation en fonction des essences, des besoins, du constat quant aux freins en terme de qualité/prix.**

Les plates formes et les contrats d'approvisionnement sont des dispositifs essentiels d'une approche filière intégrée. Ils permettent de sécuriser l'approvisionnement des entreprises et de consolider l'économie locale. A l'échelle d'un territoire structuré, les Pat font un inventaire des installations en fonctionnement ou en projet, ils déterminent de façon opérationnelle les quantités et qualités de bois susceptibles

d'être mises en mâché, leur localisation et les coûts de mobilisation associés. Le Pat permet ainsi d'articuler les consommations actuelles et futures (à court terme) et la ressource mobilisable.

Ce type d'outil qui permet d'assembler une série d'acteurs concernés par le développement de la filière, permet aussi de conjuguer aspects techniques, organisationnels et financiers. Il permet de déterminer les investissements nécessaires pour accroître la mobilisation de bois et optimiser la logistique.

### **Propositions d'actions à entreprendre.**

- ➔ **Une meilleure connaissance des entreprises d'exploitation forestière et des problèmes qu'elles rencontrent, en distinguant les Entreprises forestières des Entreprises d'exploitation forestières (SARL et unipersonnelles). il s'agira en particulier d'identifier leur capacité de mobilisation du bois, leur équipement d'exploitation, les entreprises qui interviennent sur plusieurs massifs ou même qui viennent d'autres départements.**
- ➔ **Une meilleure connaissance des transporteurs, en distinguant ceux qui sont intégrés à une autre activité bois, ainsi que ceux qui viennent de l'extérieur.**
- ➔ **Un bilan/évaluation des plans et contrats d'approvisionnement.**
- ➔ **Actualisation des schémas de desserte.**

#### *II.3.3. Les faiblesses des entreprises de 1ère transformation*

Le constat global fait ressortir des entreprises de première transformation et de seconde transformation de petites tailles, insuffisamment équipées pour faire face aux attentes du marché.

L'Isère compte 65 scieries. De manière globale, les scieries iséroises sont décrites comme de faible taille, comme faisant peu d'investissement, comme ayant une production majoritairement à la commande et non sur des marchés standardisés faute d'équipement suffisant pour la qualification du bois extrait des forêts. Elles ont une faible capacité de développer le séchage, le rabotage, le bois reconstitué<sup>19</sup>.... Il semble se dégager deux types de

---

<sup>19</sup> Voir le bilan sur le département des aides du Conseil Régional à la mise en réseau des petites entreprises, à la mutualisation de moyens et de services afin d'aboutir à une meilleur organisation commerciale de celles-ci et ainsi accroître leur compétitivité.

pratique, celle majoritaire de scieurs cherchant à dégager de la marge en faisant baisser le prix du bois, celle plus isolée de scieurs cherchant à générer de la valeur ajoutée en investissant sur des produits de sortie. Il ressort également le constat d'un manque d'unité de transformation, qui transforme le bois massif en bois stable. La plus grosse unité traite 130.000m<sup>3</sup>, la deuxième 70 à 80.000 m<sup>3</sup> puis l'on passe à 20.000 m<sup>3</sup>.

Un problème important rencontré par les scieries est celui du recrutement de main d'œuvre. Il y a certainement un déficit de main d'œuvre sur certains métiers sans que nous ayons eu d'élément sur ce point.

D'autres faiblesses sont pointées : une insuffisance de plate-forme de mise en marché, une interprofession insuffisamment structurée, peu de contractualisation entre l'amont et l'aval sur des cahiers des charges produits bois.

L'ensemble de ces éléments se traduit principalement par une sous qualification de la ressource bois par rapport aux attentes du marché national et international notamment après première transformation.

#### **La situation dans le massif de Chambarans**

On dénombre quinze entreprises (dix en Isère et cinq en Drôme) qui ont une production de sciages, feuillus ou résineux, parfois les deux.

Pour trois de ces entreprises, l'activité de sciage est marginale, car complémentaire d'une autre activité principale, la production de piquets. Les autres sont des scieurs à 100%.

Parmi ceux-ci, on peut distinguer :

- deux scieurs de résineux (Mocellin – Locatelli) qui consomment à eux deux environ 10000 m<sup>3</sup> par an de résineux en provenance de territoires de montagne (Vercors, principalement),
- trois scieurs mixtes, feuillus-résineux (2350 feuillus, 1500 Résineux), dont deux scieurs «classiques» (se limitant à la production de plots destinés à la menuiserie et d'équarris de charpente (Barnier et Romeyer)) et un scieur priorisant le feuillu et la valorisation des sciages dans l'entreprise (scierie Richard),
- quatre scieurs de feuillus (de châtaigniers surtout), mais aussi la deuxième scierie française de noyers, trois autres entreprises (en Drôme) sont des scieries intégrées réalisant des produits d'emballages (déroulage peuplier à 90% et hêtre), représentant 55000m<sup>3</sup> d'approvisionnement.

Ces scieries sont donc, du point de vue de leur approvisionnement, variablement connectées au territoire de la CFT. Les scieries de feuillus ont **par exemple tissé un surprenant réseau de connivence commerciale avec les EF et les fabricants de piquets pour des échanges mutuels de produits à valoriser.** Leur production est

peu valorisée, à une exception près, et leur matériel est bien adapté à une production «basique» mais sous-utilisé. L'ensemble des personnels qui y travaillent représente quatre vingt deux personnes.

Cependant, nous avons assez peu de données disponibles pour l'instant pour qualifier plus précisément la situation de ces entreprises et la manière dont s'articule l'ensemble de ces acteurs dans une logique de filière. En particulier nous ne disposons pas de données sur la taille des structures (effectif, volume de bois, type de produits), leurs approvisionnements et marchés, leur santé économique et leur capacité financière, leur modèle économique (marge dégagée, productivité, valorisation des résidus – bois fatal), la manière dont se pose pour elles la question de leur développement et les freins éventuels (capacité d'investissement, formes juridiques compétences internes, recrutement, infrastructure, commercialisation). En même temps, produire ces données est coûteux et complexe. En fait, il s'agit moins de viser l'exhaustivité que de repérer les données nécessaires à l'analyse par rapport à des problématiques préalablement identifiés.

Une fois encore d'un massif à l'autre la situation n'est pas identique, les scieries ne jouent pas le même rôle et non pas le même poids dans le Vercors ou dans les Chambarans.

Pour répondre aux demandes nouvelles, les scieries doivent investir dans un matériel coûteux : unités de séchage, machines de rabotage et d'aboutage, marquage CE. Ces entreprises n'ont pas la taille critique leur permettant d'investir individuellement dans des équipements de ce type. La mutualisation apparaît alors comme un moyen pour ces scieries d'atteindre ces objectifs.

Des exemples existent de groupements de scieries pour la mise en place d'une unité de séchage mobile, auquel peut être associé des industries de la seconde transformation. En Haut Forez une société coopérative d'intérêt collectif réunit 200 coopérateurs, propriétaires forestiers et industriels du bois ainsi qu'une communauté de commune pour réaliser les travaux de séchage, rabotage et marquage CE.

A ces difficultés s'ajoutent un manque de visibilité et de structuration de l'offre, d'où l'idée de regrouper l'offre en des points d'entrée unique à l'échelle d'un massif, au travers d'une structure dédiée qui assure via un interlocuteur unique, la promotion et la commercialisation, la standardisation et la structuration d'une gamme de produits. Cet opérateur assure la communication et la promotion auprès des clients, et d'autre part travaille sur l'amélioration des cahiers des charges, sur la qualité.

Une autre voie existe avec la mise en place de marque collective à l'échelle d'un massif. Une telle démarche permet de gagner en visibilité, en compétitivité (marque identifiée), elles sont un gage de qualité. La Chartreuse s'est engagée dans cette voie.

### **Propositions d'actions à entreprendre**

- Besoin de mieux connaître les problèmes de ces scieries au regard de leur marché, de leur valeur ajoutée, de leurs capacités d'innovation. Etudier les possibilités de mutualisation.**
- Voir la possibilité d'être racheté par des capitaux étrangers ou des partenariats...**
- Faire un bilan/ évaluation de la démarche de La Chartreuse (AOC) et peut être du label Bois des Alpes.**
- Faire une évaluation précise de l'expérience du pôle bois de Saint-Michel les Portes**

Un tel travail n'est probablement pas à faire par le Conseil Général mais il peut s'assurer qu'un certain nombre d'organisme le prenne en charge du Conseil régional par sa compétence économique en passant par l'interprofession ou des organismes comme les CCI.

#### *II.3.4. Les faiblesses des entreprises de 2ème transformation*

Le constat global fait ressortir que la petite menuiserie traditionnelle qui s'approvisionne en plots est en perte de vitesse et que les entreprises, de tous les secteurs, utilisent de plus en plus des produits de plus en plus élaborés (prédébits, bois raboté et séché voire bois massif reconstitué dit BMR) que la première transformation locale ne peut pas leur fournir (cf. Charte des Chambarans).

Au niveau des charpentiers, le constat est fait là-aussi d'une insuffisance d'entreprises à taille économique compétitive pour réaliser les projets « bois-construction », des produits bois sous qualifiés et normés engendrant une inadéquation offre/demande. Il semble qu'il n'existe qu'une entreprise (à vérifier) qui a investi dans l'ingénierie, maîtrise le process de construction, et « sort » la maison en bois. Les autres travaillent sur la maison d'un architecte dans une mode artisanal traditionnel.

Cependant, ce constat global reste à affiner à un niveau territorial plus fin, comme le fait notamment la charte forestière territoriale Chambarans et sur l'ensemble des usages et métiers (Piquets, Charpente, Menuiserie, Tonnellerie, Fabrique de meuble, Emballage, Maisons bois, etc.)

### Charte de Chambarans

La deuxième transformation présente une grande variété d'activités :

- Les charpentiers (41 entreprises pour 243 personnes) sont de petites entreprises de taille et de pose de charpente traditionnelle, majoritairement. La plus importante de celles-ci emploie vingt deux personnes pour réaliser des charpentes industrielles. Ces entreprises ont un équipement de base et un savoir-faire traditionnels. Une seule dispose d'une machine de taille à commande numérique. Une dizaine d'entre elles affiche une activité de construction à ossature bois.

- Les menuisiers (75 entreprises pour 344 personnes) sont également majoritairement des petites structures de fabrication traditionnelle. La plus importante emploie vingt six salariés et fabrique moulures et lamellé-collé à partir de bois (9000 m<sup>3</sup>) d'origine extérieure au territoire.

- La tonnellerie est une activité historique du territoire. Il reste trois tonneliers aujourd'hui sur le territoire, différemment dépendants du territoire pour leur approvisionnement : l'un s'y approvisionne à 100% et a par ailleurs diversifié sa production par une gamme de mobiliers extérieurs et de bacs à fleurs en châtaignier, l'autre plus du tout et le troisième encore un peu.

Dans ce secteur, le châtaignier a subi les effets d'une forte concurrence du chêne.

- Parmi les autres activités, notons la présence d'un gros négociant en bois de sciage, de dimension nationale (Entreprise Henry), et de dix fabricants de meubles, déconnectés du territoire.

Sans oublier la fabrication de piquets qui utilise pour l'essentiel le bois des châtaigniers

locaux. Cette activité historique concerne douze entreprises du territoire (neuf en Isère et trois en Drôme) qui consomment environ 30000 tonnes de châtaigniers et emploient, environ, quarante cinq personnes.

Au global, nous ne disposons pas d'éléments plus précis quant au diagnostic des entreprises de 2<sup>ième</sup> transformation, leur marché, leur approvisionnement, leur taille, leurs contraintes, leurs modèles économiques... La lecture des Chartes (en particulier celle de Chambarans...) indique toutefois la richesse de la connaissance de situations locales. Cependant, il ne semble pas exister de synthèse à l'échelle du département de ces informations.

Les solutions constructives innovantes et répondant aux normes (garanties, sécurité, réglementation thermique...) entraînent une évolution des métiers que les

professionnels doivent être en capacité de maîtriser sous peine d'être marginalisés. Dans un tissu qui reste majoritairement d'entreprise de petites tailles, un accompagnement des professionnels, pour le transfert de l'innovation et des compétences est essentiel.

Des centres de compétences existent dans d'autres régions comme les Vosges ou les Landes, des Critt bois existent dans deux départements. Il est nécessaire de faciliter l'accès des TPE locales à ces points d'appui. Un inventaire de la recherche universitaire locale qui pourrait servir dans ce domaine d'activités est aussi à entreprendre.

### **Propositions d'actions à entreprendre**

- Avoir une politique d'accès à l'innovation.**
- Faire un inventaire des besoins de formation.**

### **III. QUEL MODELE DE DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE ET DE LA VALORISATION DE LA FORET ?**

L'intuition forte qui guide l'action du Conseil Général et de nombreux acteurs est qu'il y a une ample demande de bois qui émerge et que le territoire de l'Isère est couvert d'une abondante forêt, riche d'une ressource à mobiliser. Cela justifie l'accompagnement de la filière ainsi que l'amélioration des conditions d'exploitation de la forêt comme leviers à même de renforcer la mobilisation du bois local et de répondre à cette demande.

#### **III.1. Les limites d'une animation de la filière non ciblée**

Le constat général porté sur l'offre de bois en Isère peut être repris ainsi :

- une ressource en abondance mais très faiblement exploitée ;
- des conditions d'exploitation augmentant localement le coût du bois ;
- des entreprises de première et de seconde transformation sous équipées ne permettant pas de mettre sur le marché un volume suffisant de bois à qualité attendue face à la concurrence nationale et internationale.

Deux remarques ici.

En premier lieu, ces constats restent trop globaux et semblent insuffisamment problématisés au regard des spécificités de chacun des marchés spécifiques du bois. Ainsi, il apparaît difficile de savoir si la faible exploitation de la forêt locale résulte plus particulièrement :

- de la faiblesse de l'offre liée au manque de mobilisation des propriétaires ;
- à des problèmes de compétitivité qualités / prix fragilisant l'accès aux marchés locaux, nationaux et internationaux, résultant des difficultés propres aux acteurs en charge de son exploitation (gestion, abatage, extraction) ;
- au manque de débouchée en raison d'une faiblesse de la demande de bois (marchés locaux et régionaux).

Or, à chaque fois, les réponses à apporter divergent. Le risque est de considérer qu'il faille accompagner l'ensemble des maillons de la filière, de l'exploitation de la forêt jusqu'à la constitution d'une demande et d'une offre capable d'y répondre, enjeux qui dépassent largement les capacités d'action d'un Conseil Général.

En second lieu, l'animation à l'échelle de l'Isère de l'ensemble de la filière pose différents problèmes, notamment :

- le développement de la filière est directement dépendant du développement de la consommation de bois (en particulier de la demande locale émergente). Du coup, l'amont est tributaire de l'aval local ;

- le modèle de la filière reste assis sur une concurrence qualité/prix classique qui introduit trois risques :
  - o une mobilisation de bois d'importation transformé (importation extrarégionale, importation internationale) et/ou la mobilisation d'entreprises de première ou deuxième transformation extérieures à la région ou étrangères ;
  - o la captation de la valeur ajoutée par un des maillons de la filière en fonction de l'intensité de la concurrence en amont et en aval<sup>20</sup> ;
  - o une faible prise en compte des enjeux de développement durable dans la mesure où ils ne sont pas internalisés au modèle économique mais dépendent du niveau de prise de conscience des acteurs et de mécanismes d'incitations externes (réglementation, incitation financières et fiscales).
  
- Ces risques sont d'autant plus forts que chacun des maillons de la filière au niveau local présente des difficultés spécifiques fortes créant autant des freins au développement vertueux de l'ensemble

Si cette approche du développement de la filière sylvicole peut être valide au niveau national, elle devient beaucoup plus aléatoire au niveau d'une filière régionale et encore plus infra régionale en raison du jeu de la concurrence et des marges financières du CG.

Face à cela, nous proposons d'inscrire l'action du Conseil Général autour de trois axes :

- soutenir et structurer l'offre des demandes Bois construction / bois énergie ;
- accompagner le développement de marchés ciblés ;
- optimiser les potentialités offertes par la forêt.

### **III.2. Soutenir et structurer l'offre des demandes Bois construction / Bois énergie**

L'actualité de cette politique « valorisation de la forêt et développement de la filière bois » repose sur l'idée qu'il y a une forte demande potentielle de bois énergie et de bois construction. En tout état de cause, il est important pour des raisons écologiques d'importances de contribuer à l'émergence et à la formalisation de ces deux demandes.

Le Conseil Général s'est engagé dans cette direction notamment via la promotion du bois construction (exemplarité, sensibilisation) et sur le soutien à des investissements d'infrastructure principalement pour le bois énergie.

---

<sup>20</sup> Un parallèle peut être fait ici avec la production du lait ou avec la filière fruit/légume.

Il apparaît d'ors et déjà nécessaire de réaliser un bilan/évaluation très précis de ces deux programmes d'action. Dans ce travail, il sera nécessaire d'apprécier le type de bois qui est demandé et son volume actuel et à venir. Cette qualification de la demande devrait indiquer aussi si le bois est mobilisable localement (et si possible à quelles conditions), dans l'hexagone ou à l'étranger (Europe et autres). Il apparaît également nécessaire de tenir compte des interférences entre les différents marchés de bois et leur complémentarité (bois énergie comme résidu / bois fatal d'autres marchés), en particulier les tensions possibles entre bois énergie / bois construction.

Comme cela a été mentionné précédemment (§ II), ces deux demandes sont en fait des « demandes de substitution » qui obligent, au-delà du rapport qualité/prix, d'accompagner la capacité des utilisateurs finaux à changer de mode d'usage et des entreprises de seconde transformation à développer de nouvelles compétences comme des autres acteurs impliqués (chauffagiste, entreprises du bâtiment, architecte...). Cette prise en charge dépasse les seuls soutiens aux investissements d'infrastructures ou d'équipement nécessaires, ou à la promotion et la sensibilisation par l'exemple. En effet, choisir le bois, c'est en fait opter pour des solutions techniques, parfois esthétiques et de confort d'usage... différents. Il s'agit de développer plus largement des solutions confort, des solutions construction.

Comme cela a été mentionné dans le § II, *au-delà de la question du rapport qualité/prix du bois pour être compétitif par rapport aux matériaux / énergie classiques, se pose la nécessité :*

- *de développer une pédagogie auprès des clients finaux et des professionnels intermédiaires (convaincre). Cette pédagogie peut notamment s'appuyer sur la valorisation des impacts environnementaux liés à la mobilisation du bois au niveau de l'utilisateur final (habitation, bâtiment collectif) mais également au niveau territorial (biodiversité, érosion...) ou plus global (impact CO<sup>2</sup>). Il s'agit ainsi de s'inscrire dans la promotion d'une « consommation responsable » comme critère supplémentaire de choix des consommateurs finaux ;*
- *d'accompagner les utilisateurs finaux dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs techniques et valoriser après d'eux les dimensions d'usage, esthétiques...*
- *de développer les compétences des professionnels à même de mettre en œuvre ces usages émergents du bois (professionnaliser).*

Le Conseil Général peut jouer un rôle d'animation particulier dans l'accompagnement au développement de ces deux demandes<sup>21</sup>. L'animation de ces politiques pourrait sans doute être prise en charge par le service environnement en cherchant à solidifier la dimension économique avec des enjeux d'emploi et de mobilisation du bois local.

<sup>21</sup> Voir aussi l'apport du fond stratégique d'investissement dédié à la filière bois que met en place l'Etat.

### III.3. Accompagner des marchés ciblés

Comme cela a été indiqué ci-dessus, l'animation de l'ensemble de la filière, sur l'ensemble des marchés au regard de l'ensemble des freins, ne paraît pas envisageable à l'échelle d'un département.

En fait, il est préférable de construire l'accompagnement de la filière sur la base des marchés existants ou potentiels à renforcer, en analysant si cela contribue à l'importation de bois (national ou International) ou s'il existe des possibilités de mobiliser plus fortement le bois local.

En effet, il existe aujourd'hui sur l'Isère des marchés du bois qui ont leur économie propre et qui méritent d'être mieux connus dans leurs forces et leurs faiblesses, car ce sont eux qui contribuent aujourd'hui au développement de la filière bois et peut-être à la valorisation de la forêt. D'autant que l'ensemble de ces marchés aussi bien existants que potentiels sont pour une part interdépendants et qu'il est nécessaire d'en saisir les interrelations.

Dans un premier temps, cela nécessite de réaliser une analyse plus fine des potentialités de chacun des marchés locaux, des potentialités permises par l'offre de bois, des synergies à construire entre les marchés. Il s'agit de mettre en regard les ressources et les débouchés sur un espace territoriale donné en partant des entreprises existantes de première et seconde transformation et ce à l'échelle des massifs (à l'image de la charte de Chambarans).

Dans un second temps, il sera intéressant de repérer les synergies possibles entre ces marchés sur l'ensemble du département, voire au niveau des régions limitrophes de manière à renforcer la mise en cohérence. Il s'agira également de veiller à repérer les risques de déstabilisation de certains marchés par la mise en concurrence de la ressource.

Ces analyses doivent permettre de déterminer les marchés prioritaires sur lesquels il est pertinent d'élaborer une politique d'accompagnement de type projet.

Cette politique doit viser à favoriser des démarches de mutualisation en développant la confiance et l'intégration des externalités.

Cela peut passer par des appuis :

- à la réalisation d'investissement d'outils mutualisés (plateforme de tri, de stockage, de séchage, ...)
- à la mise en place de contrat d'approvisionnement permettant de sécuriser acheteur et vendeur ;
- à la création de marque ou de démarches type AOC en vue d'assurer une meilleure lisibilité (comme par exemple la démarche AOC des gros bois de la chartreuse).

Il s'agit ainsi de construire une compétence d'ingénierie d'animation économique interne en lien avec :

- les animateurs des chartes ;
- l'interprofession (créabois) ;
- en mobilisant les moyens proposés par l'Etat et le Conseil Régional et les autres financeurs potentiel (Europe...).

#### **III.4. Développer les potentialités offertes**

Comme cela a été mentionné (§ I), la forêt est porteuse de multiples usages et constitue un patrimoine collectif territorial majeur. Elle est potentiellement source de développement du territoire au-delà de la seule mobilisation de la filière sylvicole.

En particulier, trois axes pourraient être investigués :

- La valorisation du rôle de capteur CO<sub>2</sub> de la forêt mérite une attention particulière. Il s'agit de promouvoir dans l'ensemble des politiques engagées cette fonction de la forêt qui pour être optimisée nécessite des conditions d'entretien et d'exploitation de la forêt optimisées. Le CG, via les chartes et leur animation pourrait engager une série d'initiatives afin d'optimiser cette fonction de la forêt. Cela pourrait être complété par la mise en place d'évaluation de l'impact CO<sub>2</sub> des actions engagées et de la forêt en évolution. Il pourrait être réfléchi également la manière d'intégrer cette valeur en terme monétarisé dans les modèles économiques d'exploitation de la forêt.
- La chimie verte constitue également une autre voie à explorer d'autant plus que l'Isère comporte une expertise de recherche de très haut niveau.
- La valorisation de l'apport de la forêt iséroise à la biodiversité tant en termes de faune que de flore, peut également être valorisée. Cela peut permettre le développement d'activité de recherche en biologie et en écologie, mais également constituer un argument favorisant l'attractivité touristique ou la qualité de vie. Cela suppose de construire les liens avec l'activité sylvicole pour trouver des compromis dans l'usage de la forêt, à l'image de ce que développent les chartes forestières territoriales.

#### **Propositions d'actions à entreprendre.**

- ➔ **Etablir un programme de la demande Bois Construction**
- ➔ **Faire un bilan évaluation Bois Energie**

- ➔ Mieux connaître les marchés existants, hiérarchiser le soutien à ces marchés (par massif)
- ➔ Engager de la recherche-développement et la recherche action sur les trois axes proposées (Capteur CO<sup>2</sup>, Chimie verte et biodiversité)

#### **IV. ROLE ET PLACE DU CONSEIL GENERAL, SON ORGANISATION**

La lecture des pages précédentes montre que les problèmes pour le développement de la filière bois et la valorisation de la forêt sont extrêmement nombreux et qu'ils concernent à titre différents une pléiade d'acteurs. Ces problèmes multiples sont grosso-modo identifiés, pour partie qualifiés et même expérimentés ici ou là.

Ces problèmes ont des implications les uns sur les autres, l'articulation de leurs solutions fait effet de levier. Cette synergie bien conduite est essentielle au développement de la filière et de la forêt.

Un travail permettant de hiérarchiser au mieux l'importance de ces problèmes et de les conjuguer est à renforcer. Ce qui implique une précision sur qui fait quoi et dans quel tempo.

La vitesse de diffusion des solutions ainsi que la compréhension étayée et partagée des conditions de ce développement sont aujourd'hui centraux pour la performance de ce développement.

##### **IV.1. Les modes d'actions répertoriés**

A la lecture des documents transmis, trois grands modes d'action du Conseil Général peuvent être repérés.

###### *i. Un appui à des dispositifs partenariaux fonctionnels ou territoriaux.*

- Un soutien direct à la structuration de la filière et à son animation à travers des subventions à différents organismes :
  - o Créabois
  - o Centre régional de la propriété forestière
  - o Association des communes forestières
  - o Ageden

- Le développement d'une animation territoriale principalement à travers la mise en place d'une Charte forestière départementale et sa déclinaison locale.

Le Conseil Général a soutenu la mise en place d'une Charte Forestière de Territoire en 2003, en lien avec l'inter-profession départementale de la forêt et du bois, CREABOIS ISERE, et d'autres acteurs (le Ministère de l'Agriculture et Délégitation à l'Aménagement du Territoire », la Région Rhône-Alpes, la METRO). Cette charte trouve une déclinaison territoriale par la mise en place de Chartes Forestières de Territoire par « Massif ».

ii. Des actions ciblées pour soutenir des investissements

- sur des projets
  - participation à une étude de faisabilité et de configuration pour l’approvisionnement en bois énergie des projets VOROLEX et CCIAG
  - développement de plateformes
  - aides aux investissements (chaudière, réseau de chaleur) en faveur des communes, bailleurs sociaux et particuliers
- sur des freins
  - Aide à l’hectare pour l’entretien de la forêt et de l’espace avec valorisation en bois énergie
  - Soutien aux travaux sylvicoles
  - Dessertes Forestières
  - Débardage par câble
  - Aides au regroupement des parcelles
  - Aide à l’amélioration de la valeur économique des forêts privées
  - Aide à l’hectare pour l’entretien de la forêt et de l’espace avec la valorisation en bois énergie
  - ...

iii. Une valorisation du Bois Construction et du Bois Energie par la mise en place

d’évènements ou par des initiatives exemplaires :

- organisation du Trophée Bois
- organisation d’un colloque annuelle
- promotion de l’usage de bois à travers la construction sur des chantiers de collège, ouvrage d’Art, ...

#### **IV.2. Une évaluation fragile des résultats et du mode d’action**

Il existe des premières analyses au niveau du Conseil Général quant aux problèmes que peuvent poser certaines actions :

- le regroupement de la propriété forestière semble s’inscrire dans le très long terme en raison du nombre de propriétaires concernés ;
- les plates formes semblent poser le problème de la coopération entre les intervenants et de leadership, avec derrière la question du partage de la valeur ajoutée générée par cet outil et de la prise en charge des investissements entre les participants ;
- il existe un risque que le financement de l’amont se traduise par une augmentation de la marge des entreprises en aval (production => scieur ; entreprises de première transformation => entreprises de seconde transformation) ;

S.I: [Sarl.SI@club-internet.fr](mailto:Sarl.SI@club-internet.fr) / Tel : 01 70 08 25 66  
 3 rue Nicolas Flamel 75004 Paris  
 S.A.R.L au capital de 8.000 euros. Siret : 453 920 662 00013

- il existe des difficultés dans l'articulation entre les chartes territoriales / la politique forêt / filière bois et les dotations de territoire ;

Ces analyses ont donné lieu à la réorientation de certains dispositifs comme le montrent des documents transmis (par exemple des comptes-rendus de réunion, le tableau Excel « Propositions BP 2010 » par exemple).

Cependant, il semble que **la politique forêt / filière** menée par le Conseil Général **souffre d'une faiblesse du dispositif d'évaluation** à même de donner à voir sur les résultats obtenus au regard des objectifs visés et sur les conditions mêmes de mise en œuvre des actions (la pertinence des leviers, problèmes que pose leur mise en œuvre, conditions à réunir pour les mettre en œuvre...).

**Du coup, aussi bien en interne que pour l'ensemble des acteurs, cela se traduit à la fois par un manque de valorisation de la dynamique engagée mais également pas de l'apprentissage collectif: quels sont les enseignements dégagés des actions conduites ? Comment ces enseignements nourrissent la pertinence des actions futures ?**

Au niveau des Chartes forestières territoriales, trois constats principaux ressortent de leur lecture :

- une forte homogénéité quant aux principes de mise en œuvre, finalités poursuivies et mode d'animation de la Charte ;
- une forte diversité quant à la qualification des situations locales en matière de ressources comme de conditions d'exploitation des entreprises de première et de seconde transformation ;
- un nombre d'actions souvent très important, peu hiérarchisées qui interroge la manière dont se dessine en creux le modèle d'animation de la filière qui renvoie à l'analyse critique émise plus haut (§ III supra).

**Cela pose directement la question de la manière dont le Conseil général porte, au travers des Chartes, les logiques d'animation, d'apprentissage et de capitalisation des acquis.**

Plus largement, on peut s'interroger quant au mode de pilotage actuel de la politique du Conseil Général. Celui-ci semble s'inscrire insuffisamment dans un pilotage de type projet. Cela suppose de mieux prendre en compte le facteur temps à la fois dans sa dimension d'apprentissage mais également en posant la question de la conception de l'investissement collectif. Il s'agit ainsi de voir les actions comme participant d'une logique d'investissement à même de renforcer la dynamique collective.

### IV.3. Un modèle d'animation territoriale

L'animation peut prendre des formes multiples selon la nature des actions à mener, des chargés de mission agissant dans le cadre de l'institution porteuse de la Charte mais leur efficacité repose sur le dosage entre le relationnel, l'apport de matière grise et l'instruction administrative des dossiers. Pour cette dernière tâche, ils doivent s'appuyer sur des assistants administratifs. Ils peuvent déléguer certaines fonctions de mise en œuvre des actions programmées, s'appuyer sur les organismes techniques désignés par l'Etat (ONF, CRPF...), et passer des marchés auprès de prestataires pour gérer des missions opérationnelles externalisables.

Le Conseil Général a à assurer que le modèle de développement fonctionne. Que doit-il faire ? Que doit-il faire faire ? Il n'a ni la main d'œuvre ni la légitimité technique pour intervenir sur un certain nombre de problème, en revanche il est en coopération avec trois types d'acteurs. La qualité de son positionnement conditionne pour une part la qualité de mobilisation des autres acteurs en cherchant à favoriser leur coopération et leur mise en synergie sur des orientations partagées. De ce point de vue :

- 1- Le Conseil Général participe avec l'Etat, le Conseil Régional, du pouvoir public. Il est avec eux le garant de l'intérêt général. Il ne s'agit pas pour lui de redoubler l'action de l'Etat, ou du Conseil régional, mais de trouver l'agencement le plus pertinent avec l'apport de ces deux entités.
- 2- Le Conseil Général travaille avec des organismes parapublics dont il soutient l'action fonctionnelle : Créabois, ....  
La définition des missions, la qualité des cahiers des charges, l'exigence quand aux résultats et la capacité à engager des évaluations sont essentielle à la réussite.
- 3- Le Conseil Général travaille avec des organismes para-publics locaux, agencement d'acteurs avec les chartes.  
Celles-ci sont un outil très performant même si le constat peut être fait de l'extrême diversité et interroge quant à la dynamique de capitalisation et d'animation inter-charte.

**De fait l'action du Conseil Général se concentre sur trois grands champs d'action :**

- **Une politique infra-départementale par massif qui correspond à une politique d'aménagement du territoire et dont rend compte les Chartres forestières.**
- **Une politique environnementale qui pousse à la substitution de matériaux par le bois dans le domaine de la construction et de l'énergie. Politique qui aide à l'émergence d'une demande et qui a des répercussions économiques.**
- **Une politique de soutien aux entreprises en partenariat avec le Conseil régional<sup>22</sup>.**

<sup>22</sup> Dégager un bilan sur l'Isère des aides du Conseil Régional :

Auxquels il faudrait ajouter une politique emploi/insertion. En effet, il apparaît indispensable d'articuler aux actions engagées une politique Emploi à l'échelle du département qui vise à repérer :

- les potentiels de développement d'emploi,
- les freins au niveau des entreprises,
- l'employabilité à l'échelle des bassins d'emploi.

Cette politique devrait pouvoir s'appuyer sur la politique formation du Conseil régional qui a retenu les activités du bois en action prioritaires et cela en articulation avec la politique insertion du département.

Un tel constat amène à penser que la valorisation de la forêt et le développement de la filière ne peut être porté que par **une équipe projet**. Outre le responsable cette équipe pourrait réunir une personne en charge du suivi des Chartres forestières, une ou deux en charges de la politique bois construction et bois énergie ( service environnement<sup>23</sup>), une plus en charge des marchés, des entreprises (service économie), enfin quelqu'un sur emploi ,insertion, formation.

---

- aux conseils et à l'investissement matériel pour les entreprises des secteurs de l'exploitation forestière et de première transformation du bois

- et au soutien aux dynamiques collectives des entreprises.

<sup>23</sup> Service qui est aussi concerné au titre de la biodiversité.

## EN GUISE DE CONCLUSION

A partir des analyses menées, quatre enseignements clés se dégagent qui permettent de structurer la politique forêt du Conseil Général de l'Isère.

1. La politique Forêt menée par le Conseil Général de l'Isère s'inscrit pleinement dans sa compétence d'aménagement du territoire. Il s'agit, à travers elle, de contribuer au développement équilibré du territoire isérois tout en assurant la prise en compte des multiples services rendus par la forêt prise comme bien commun : services relatifs aux différents modes d'usage, mais également au regard des enjeux environnements locaux et globaux. Cela pose trois questions principales :
  - la capacité à mailler de manière harmonieuse l'ensemble des usages en recherchant quant cela est possible des effets de renforcement ;
  - la capacité à intégrer la question des modes de gestion de la forêt de manière à d'optimiser les enjeux environnementaux ;
  - la capacité à soutenir les dynamiques économiques sur l'ensemble des services rendus par la forêt.
  
2. L'animation de la filière à l'échelle d'un département ne peut se faire de manière globale sur l'ensemble des acteurs et sur l'ensemble des demandes. Il est indispensable de construire cette animation en articulant trois axes :
  - Une analyse infra-territoriale à l'échelle de chaque massif et pour chacun des marchés des entreprises d'exploitation, de première et de seconde transformation présentes sur ce massif de manière à chaque fois à repérer :
    - L'adéquation entre l'offre potentielle de bois et la demande existante ;
    - Les potentialités et les freins à la mobilisation du bois local tant au niveau de l'offre de bois (essence, qualité, prix) que des besoins en bois.
  - Cela suppose de développer une connaissance plus fine des situations des entreprises pour repérer les potentialités de développement et de mobilisation du bois local ;
  - Cela doit déboucher sur la détermination de priorités et l'élaboration de projets ciblés à accompagner.

En effet, il ne s'agit pas de traiter en même temps toutes les difficultés, sur tout le territoire mais de qualifier des potentialités, de définir des priorités et d'agir sur des projets ciblés.

3. Le développement des demandes émergentes en bois construction et en bois chauffage constitue un vecteur important de croissance du marché du bois et

contribue à la prise en compte d'enjeux environnementaux en se substituant à des matériaux ou énergies classiques. Cependant, ces deux demandes sont en fait des « demandes de substitution » qui obligent, au-delà du rapport qualité/prix, d'accompagner la capacité des utilisateurs finaux à changer de mode d'usage et des entreprises de seconde transformation à développer de nouvelles compétences. Cette prise en charge dépasse les seuls soutiens aux investissements d'infrastructures ou d'équipement nécessaires, ou à la promotion et la sensibilisation par l'exemple. En effet, choisir le bois, c'est en fait opter pour des solutions techniques, parfois esthétiques et de confort d'usage... différents.

Ainsi, au-delà de la question du rapport qualité/prix du bois pour être compétitif par rapport aux *matériaux / énergie* classiques, se pose la nécessité :

- de développer une pédagogie auprès des clients finaux et des professionnels intermédiaires (convaincre). Cette pédagogie peut notamment s'appuyer sur la valorisation des impacts environnementaux liés à la mobilisation du bois au niveau de l'utilisateur final (habitation, bâtiment collectif) mais également au niveau territorial (biodiversité, érosion...) ou plus global (impact CO<sup>2</sup>). Il s'agit ainsi de s'inscrire dans la promotion d'une « consommation responsable » comme critère supplémentaire de choix des consommateurs finaux ;
- d'accompagner les utilisateurs finaux dans la mise en œuvre de nouveaux dispositifs techniques et valoriser après d'eux les dimensions d'usage, esthétiques...
- de développer les compétences des professionnels à même de mettre en œuvre ces usages émergents du bois (professionnaliser).

Le Conseil Général peut jouer un rôle d'animation particulier dans l'accompagnement au développement de ces deux demandes.

#### 4. Porter l'animation collective.

Quatre moyens d'intervention, écrivions-nous, sont mobilisables par les pouvoirs publics : l'impôt ; la loi et la réglementation ; les aides directes aux entreprises ; l'animation (mise en place d'actions collectives, développement de l'intelligence collective, création de services pour le développement d'un domaine d'activités).

La valorisation de la forêt et le développement de la forêt requière ce quatrième terme. Ce type d'action publique, plus partenariale, plus transversale, mise sur la capitalisation des meilleures pratiques, recherche la bonne coordination des acteurs, investit dans la recombinaison des intérêts, des rôles, des connaissances et des expertises dont sont porteurs les acteurs ou les parties prenantes du développement économique (associations professionnelles, syndicats, organismes consulaires, experts, agences de développement, représentants des

consommateurs, des habitants, des chômeurs, etc.). Leur intelligence collective donnera toute sa dynamique au développement de domaine d'activités. Il y a là une compétence partenariale à construire.

Dans cette perspective le rôle du Conseil Général, pour une part, se transforme. Travailler à l'agencement et à la qualification d'une pléiade d'acteurs n'est pas la même tâche que d'instruire des aides directes. Il est donc probablement nécessaire de voir avec les services internes l'évolution des compétences et de l'organisation du travail qu'un changement d'accent dans la politique peut entraîner.